



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 1966

Texte de la question

Pour ce qui concerne la période allant de 1985 à 1988 M Jean-Louis Masson souhaiterait que M le ministre délègue auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat, lui indique, pour chaque région, quel est le nombre (et quelles sont les surfaces concernées) des refus d'autorisation de création ou d'extension de grandes surfaces décidés par les commissions départementales d'urbanisme commercial, sans qu'il y ait eu appel de la décision au niveau national.

Texte de la réponse

Réponse. - Le tableau ci-après fait apparaître les indications demandées par l'honorable parlementaire : le nombre et les surfaces correspondantes des refus de création ou d'extension de grandes surfaces décidées, pour chaque région, par les commissions départementales d'urbanisme commercial, qui n'ont fait l'objet d'aucun recours, pour la période allant du 1er janvier 1985 jusqu'au 30 juin 1988. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). (1) Premier semestre 1988.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1966

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2428